

13.06.  
2024

## SPPL : démarrage des travaux sur les premières parcelles

La Ville de Concarneau, engagée à garantir l'accès au littoral pour tous, enregistre des avancées significatives dans la mise en œuvre de la Servitude de Passage des Piétons le Long du Littoral (SPPL) sur la zone du Cabellou.

### Un engagement pour l'accès au littoral

La SPPL, instaurée par la loi n°76-1285 du 31 décembre 1976 et complétée par la loi n° 86-2 du 3 janvier 1986, a pour objectif de préserver et d'assurer exclusivement le passage des piétons le long du littoral, en conformité avec l'article L 121-31 du code de l'urbanisme. Cette servitude de passage offre à tous un accès privilégié à notre littoral.

Le projet est le fruit d'une collaboration entre la Ville de Concarneau et l'État, l'autorité administrative compétente en la matière. Il s'inscrit dans une volonté commune de valoriser notre environnement côtier, tout en respectant les droits des propriétaires riverains.

Ce dossier, qui avait été initié en 2010, a connu des retards dus à un recours posé par les propriétaires riverains, mais a repris un nouvel élan en 2023. La Ville avait maintenu son engagement, témoignant ainsi de sa détermination à mener ce projet à bien.

### 5 parcelles ouvertes début juillet

Avec le début des travaux, la Ville franchit une étape importante dans la concrétisation de son projet. Ces travaux permettront d'ouvrir un accès piéton sécurisé le long du littoral, offrant ainsi à toutes et tous la possibilité de profiter de ce cadre naturel exceptionnel.

Pour les 16 parcelles déjà validées, un arrêté rédigé par le Préfet a permis d'entrer sur les propriétés privées en vue du repérage et des travaux. Des rencontres avec les propriétaires concernés ont eu lieu le lundi 22 avril et le lundi 6 mai en présence des services de la ville et d'une entreprise de paysagistes pour définir les travaux à réaliser.

Les premiers travaux démarreront le 24 juin sur une durée de deux semaines sur cinq parcelles. Les aménagements seront simples et homogènes sur l'ensemble des parcelles concernées, avec pour objectif de préserver l'équilibre entre mise en valeur et protection. Les travaux consistent à :

- Retirer les obstacles (supprimer des grillages, repositionner des portillons)
- Délimiter le sentier par un système de clôture
- Sécuriser certains points

VILLES  
& PAYS  
D'ART &  
D'HISTOIRE



CONTACT PRESSE :  
Direction de la communication  
Bénédicte RAY-LE CORRE  
02 98 50 39 04 - 06 17 67 26 48  
benedicte.raylecorre@concarneau.fr

VILLE DE CONCARNEAU  
Place de l'Hôtel de Ville - BP 238  
29182 CONCARNEAU

+ D'INFOS : [www.concarneau.fr](http://www.concarneau.fr)

## **11 parcelles ouvertes à l'automne 2024**

Compte-tenu de l'interdiction de couper ou d'arracher des haies de mars à fin juillet mais également de la période estivale, le reste des travaux s'effectuera à partir de septembre.

## **Les 14 dernières parcelles ouvertes au printemps 2026**

Pour les parcelles annulées suite au recours, l'étude est lancée et s'achèvera fin 2025, avec un début des travaux prévu au printemps 2026. 14 parcelles sont concernées par l'étude.

## **Financement**

La ville prend en charge la réalisation des travaux, pour un montant de 34 625€ sur ces 5 parcelles. Pour rappel, le financement de ce projet important sera obtenu grâce au dépôt d'un dossier de candidature pour le programme "France Vue sur Mer" afin d'obtenir des aides pour les travaux et l'étude. De plus, une demande d'aide sera soumise au Conseil départemental en collaboration avec Concarneau Cornouaille Agglomération, dans le cadre de la compétence " Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée" (PDIPR).

La Ville de Concarneau réaffirme son engagement à poursuivre ce projet avec détermination, dans le respect des intérêts de tous. Ce projet illustre sa volonté de créer un littoral accessible, pour le bénéfice des générations actuelles et futures.